



Municipalité de Sainte-Sabine

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI

PROVINCE DE QUÉBEC

A V I S P U B L I C

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Greffier trésorier de la susdite municipalité QUE :

Lors d'une séance tenue le 2 juin 2026 le conseil de la municipalité de
Sainte-Sabine a adopté le règlement
2026-04-457 intitulé :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-04-457 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
2007.07.291 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AUTORISER L'USAGE DE
MINI-ENTREPÔT DE LA CLASSE D'USAGE C2-1 DANS LA ZONE SSB-06 ET DE
LIMITER L'USAGE C2-1 À UN SEUL PAR ZONE, DANS LES ZONES SSB-01, C2-01,
I1-22 ET MIX-01.**

La résolution no 264-0626 pour l'émission du certificat de conformité par la
MRC de Brome-Missisquoi a été adoptée à la séance du 16 juin 2026. Le
présent règlement entre en vigueur à la date de délivrance du certificat de
conformité émis par la MRC, soit le 25 juin 2026, tel que prévu par la loi.

**Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement au bureau
de la municipalité.**

Donné à Sainte-Sabine ce 29^e jour de juin 2026.

Chantal St-Germain
Directrice générale et
greffière-trésorière